



# GUIDE DU FONDS GÉNÉRAL

## OBJECTIF DU GUIDE DU GUIDE

L'OBJECTIF DU PRESENT DOCUMENT EST D'EXPLIQUER COMMENT NOUS GERONS NOTRE FONDS GÉNÉRAL. CE GUIDE EXPLIQUE BRIÈVEMENT LE FONCTIONNEMENT DU FONDS GÉNÉRAL ET CE QUE VOUS POUVEZ ATTENDRE EN RETOUR DE VOTRE INVESTISSEMENT.

### QU'EST-CE QUE LE FONDS GÉNÉRAL ?

Le Fonds Général est un support d'investissement disponible au titre du contrat d'assurance-vie proposé (entre autres) aux preneurs d'assurance résidant au Royaume-Uni. Le Fonds Général correspond à l'Actif Général de Cardif Lux Vie, dont les droits sont exprimés en euros.

Notre document « Principes et pratiques de gestion financière du Fonds Général » (PPGF) contient des informations plus détaillées concernant la gestion du Fonds Général. Ce document est disponible sur demande. Nous vous enverrons également un exemplaire révisé du présent guide si nous apportons des modifications significatives à nos principes et pratiques de gestion financière.

### COMMENT FONCTIONNE LE FONDS GÉNÉRAL ?

Le Fonds Général offre une garantie sur le capital durant toute la durée de l'investissement. Nous pouvons également proposer un rendement net garanti pour

une période déterminée.

Au cours de la période de validité du taux minimum garanti, les primes investies seront réévaluées chaque jour ouvrable sur la base de la capitalisation annuelle au taux garanti.

A la fin de la période de taux minimum garanti, ou pour les investissements dans le Fonds Général qui ne bénéficient pas d'un taux minimum garanti, l'estimation de la valeur de l'épargne évoluera à un taux provisoire. Ce taux non contractuel appliqué aux investissements qui ne bénéficient pas d'un taux net garanti est donné à titre purement indicatif et peut être révisé à la hausse comme à la baisse à tout moment.

### QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET COMMENT EST ELLE CALCULÉE ?

En fonction du rendement brut du Fonds Général, une participation bénéficiaire est susceptible d'être attribuée après déduction des frais de gestion du fonds et du

taux de rendement minimum garanti.

Toute participation bénéficiaire se fait chaque année après décision de notre Conseil d'administration et est attribuée à partir du 31 décembre de l'année précédente. Le taux de participation bénéficiaire attribué sera de minimum 90 % du rendement obtenu par la gestion des actifs après déduction des frais de gestion, et du rendement minimum garanti éventuel (ou du taux provisoire si celui-ci est plus élevé). Nous pouvons être amenés à réduire le taux de participation bénéficiaire minimum de 90 % lorsque nous l'estimons nécessaire pour obtenir un rendement régulier, mais uniquement pour les investissements futurs dans le Fonds Général. Le taux minimum de participation bénéficiaire sera indiqué dans vos documents contractuels au moment où vous souscrivez la police.

### QU'EST-CE QUE LE LISSAGE ?

Le lissage est une méthode appliquée afin de fournir un rendement net régulier

dans le temps à tous les investisseurs du Fonds Général et ce en dépit des hauts et des bas des marchés financiers.

Nous pouvons décider de ne pas distribuer la totalité du rendement immédiatement afin de créer une réserve permettant de lisser les rendements au cours des années à venir. Tout lissage appliqué sera neutre dans le temps.

### QUELLES SONT LES RÈGLES À RESPECTER PAR LE FONDS GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE ?

Les actifs dans lesquels nous pouvons investir et les limites d'investissement applicables à ces actifs sont régis par la législation luxembourgeoise, et nous appliquons des lignes directrices et des procédures internes strictes pour la gestion des actifs du Fonds Général. Nous investissons dans un large éventail d'actifs afin de limiter le plus possible les risques inhérents à l'investissement.

### QUELS SONT LES ACTIFS DANS LESQUELS LE FONDS GÉNÉRAL INVESTIT ?

Nous investissons dans un large éventail d'actifs, principalement dans la zone euro.

Les principaux types d'actifs dans lesquels nous investissons sont les suivants :

- dette souveraine et valeurs assimilées ;
- titres de créance ; et
- actifs à court terme.

Afin de profiter des opportunités de marché susceptibles d'améliorer le taux de rendement du Fonds Général, nous investissons également une petite partie du portefeuille dans des classes d'actifs généralement considérées comme plus risquées, par exemple :

- les actions et autres valeurs similaires ; et
- l'immobilier.

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

Les principaux risques associés au Fonds Général sont la défaillance d'un fournisseur d'investissement et des conditions de marché défavorables associées à des volumes importants de désinvestissement



sortants du Fonds Général.

Une baisse de la valeur des actifs ne devrait pas affecter les rendements tant que les actifs ne sont pas vendus mais, si des actifs doivent être vendus à un moment où ils ont perdu de la valeur ou en cas de défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs d'investissements, cette situation peut avoir une incidence sur les rendements pouvant être obtenus.

Des conditions de marché extrêmement défavorables pourraient également entraîner une baisse du rendement du Fonds Général. Un niveau élevé de désinvestissement sortant du Fonds Général sur une courte période pourrait nous obliger à vendre des titres, et donc provoquer des pertes financières.

### Règles de prévention

Des mesures ont été mises en place par Cardif Lux Vie afin de réduire ces risques le plus possible :

- un processus de sélection rigoureux et un suivi des risques inhérents aux fournisseurs d'investissements réduisent au minimum le risque de défaillance ;
- des frais de rachat anticipé sont imposés pendant les trois premières années suivant le versement de

chaque prime afin de réduire le plus possible le risque de désinvestissement à grande échelle et de couvrir les coûts liés à la vente d'actifs.

Nous sommes tenus de présenter un rapport trimestriel à notre autorité de tutelle (le Commissariat aux Assurances) afin de lui permettre de contrôler notre solvabilité financière.

La réglementation luxembourgeoise nous impose également de détenir des réserves représentant au moins 4 % de la valeur de nos engagements envers les investisseurs du Fonds Général afin de renforcer notre solvabilité.

### QUELS SONT LES FRAIS LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LE FONDS ?

Les frais de gestion liés à l'investissement dans le Fonds Général sont intégrés directement dans la valorisation de votre investissement et sont fixes pendant toute la durée de votre investissement. Nous vous communiquerons le niveau de ces frais dans le document intitulé « Fonds Général – Caractéristiques d'investissement » que vous devrez signer lors de l'investissement. Nous pouvons décider de modifier le niveau de ces frais pour les investissements futurs dans le Fonds Général.

Il existe également des frais de banque dépositaire et des commissions de courtage intégrées directement dans la valorisation du Fonds Général (l'ensemble de ces commissions représente historiquement 0,05 % par an).

### QU'EST-CE QUE LA PROVISION POUR EXCÉDENTS ?

Il s'agit de l'excédent d'actifs par rapport aux passifs du Fonds Général. Nous visons à distribuer notre provision pour excédents de manière équitable entre tous les investisseurs du Fonds Général en lissant le rendement net du Fonds Général dans le temps. La stratégie d'investissement pour la provision pour excédents est identique à celle du Fonds Général.